

LE CHARDONNET



“Tout ce qui est catholique est nôtre”

Louis Veillot

Foi et liturgie

Avec le concile Vatican II naît une nouvelle ecclésiologie fondée sur le faux principe que l'Église du Christ serait une réalité plus vaste que l'Église catholique, une réalité qui comprendrait d'autres religions ayant des valeurs de salut et des éléments de sainteté. (*Lumen gentium* 8 ; *Unitatis redintegratio* 3 et *Nostra aetate* 2). Ces graves erreurs ont été affirmées de façon encore plus explicite dans la récente déclaration du Pape François à Abu Dhabi (4 février), selon laquelle “la diversité des religions” serait « une sage volonté divine, par laquelle Dieu a créé les êtres humains ».

Depuis le Concile, l'œuvre missionnaire de l'Église pour la conversion des hérétiques et des infidèles s'est donc transformée en un dialogue visant à un enrichissement mutuel et en une prière commune, spécialement lors de rencontres inter-religieuses, inaugurées à Assise le 30 octobre 1986.

Puisque la liturgie est l'expression de la foi, il était important de transmettre ces nouvelles doctrines à travers un rite commun, au moins aux protestants et aux catholiques (en attendant d'en créer un auquel puissent s'unir tous les croyants, peut-être le culte écologique de la nature...).

L'union ne doit plus se faire dans la foi ; elle se fera dans une prière commune cherchant “ce qui nous unit”. La messe traditionnelle était un obstacle de taille car elle exprime parfaitement la doctrine catholique, spécialement quant au sacrifice propitiatoire, au sacerdoce ministériel et à la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'eucharistie en son “corps, âme, sang et divinité”. Le Pape Paul VI, avec l'aide de Mgr Bugnini, a donc voulu forger un nouveau rite de la Messe pour pouvoir célébrer avec les disciples de Luther le « mémorial du Seigneur ». Six pasteurs protestants furent consultés pour dépouiller la Messe de toujours de tout ce qui pouvait déplaire aux « frères séparés » et donc bâtir un rite qui, comme l'ont signalé dès sa naissance les cardinaux Bacci et Ottaviani, « s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XX^{ème} session du Concile de Trente ».

M. Siegvall, professeur de dogmatique à la faculté protestante de Strasbourg, n'hésitera pas à affirmer que « rien dans la messe maintenant renouvelée ne peut gêner vraiment le chrétien évangélique » (Lettre à l'évêque de Strasbourg, citée dans *Le Monde* du 22 novembre 1969).

Comme Mgr Lefebvre l'avait prévu, les effets dévastateurs de ce nouveau rite ne tardèrent pas à se manifester. Exactement comme la réforme liturgique anglicane de Cranmer en Angleterre, dont elle a suivi les pas, la nouvelle Messe a produit une protestantisation des fidèles. Un rite religieux est une profession de foi. C'est pourquoi, malgré l'éventuelle validité du nouveau rite, un fidèle ne saurait mettre sa foi en danger en y assistant ni adhérer, par sa participation active, aux fausses doctrines qu'il transmet.

La vraie Messe catholique, c'est la croix de Jésus rendue présente dans l'histoire, c'est la victoire sur Satan. Elle peut produire des effets extraordinaires de sanctification des âmes et de régénération de la société, à condition qu'elle soit célébrée dans un contexte qui indique clairement la foi catholique et non utilisée pour conduire les fidèles dans le panthéon de toutes les religions du concile Vatican II où il pourrait même y avoir une place pour la messe traditionnelle, pourvu qu'on accepte, au moins par son silence, la nouvelle ecclésiologie. Que Dieu nous conserve l'amour de la Messe et de toute la foi qu'elle exprime.

Abbé Pierpaolo Maria PETRUCCI

SOMMAIRE

PAGE 1 - Éditorial

par M. l'abbé Pierpaolo Maria Petrucci

PAGE 2 - Dossier : la Messe de Paul VI

par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 3 - Rappels de doctrine catholique

par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 5 - La messe de Luther

par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 7 - De profondes déficiences doctrinales

par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 11 - Ses auteurs

par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 13 - Intention et validité du nouveau rite

par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 14 - Conclusion : notre attitude face à la nouvelle messe

par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 15 - Le pape du pluralisme

par M. l'abbé Gabriel Billecocq

PAGE 16 - Dans l'Autriche d'après-guerre

par M. l'abbé Pierre-Marie Gainche

PAGE 16 - Activités de la paroisse

Dossier : la Messe de Paul VI

Par l'abbé François-Marie Chautard

La messe est ce qu'il y a de plus beau et de meilleur dans l'Eglise [...] Aussi le démon a-t-il toujours cherché au moyen des hérétiques à priver le monde de la messe.

Saint Alphonse de Ligori

A l'opposé d'une telle pensée, Luther ne masquait pas son rejet vigoureux de la messe : « Quand la messe sera renversée, je pense que nous aurons renversé la papauté ! Car c'est sur la messe comme sur un rocher que s'appuie la papauté tout entière, avec ses monastères, ses évêchés, ses collèges, ses autels, ses ministres et sa doctrine... Tout s'écroulera quand s'écroulera la messe sacrilège et abominable ».¹

Au-delà de la virulence du propos, ce dernier manifeste l'abîme séparant la conception luthérienne de la doctrine catholique au sujet de la messe.

Cette opposition semble avoir été considérablement diminuée par la réforme du missel romain opérée par Paul VI en avril 1969. Dès le mois de mai 1969, le protestant Max Thurian de la communauté de Taizé affirmait placidement : « Avec la nouvelle liturgie, des communautés non-catholiques pourront célébrer la Sainte Cène avec les mêmes prières que l'Église catholique. Théologiquement c'est possible ».

Comment expliquer un tel changement ? Le nouveau rite se serait-il rapproché de la position protestante ? Ou seraient-ce les protestants qui auraient changé ?

Deux avis, l'un émanant d'un catholique, l'autre d'un protestant, favorisent la première interprétation.

Mgr Bugnini, principal artisan de la réforme liturgique, eut l'étonnante simplicité de l'avouer : « [dans la réforme liturgique] l'Église a été guidée par l'amour des âmes et le

souci de tout faire pour faciliter à nos frères séparés le chemin de l'union, en écartant toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir ».²

Les termes employés sont révélateurs : « tout faire », « l'ombre », « d'un risque », « d'achoppement ou de déplaisir ». Pour éviter ce genre d'ombre de risque, Mgr Bugnini n'a rien négligé. Six pasteurs protestants ont ainsi été appelés pour l'aider à concevoir cette nouvelle messe.

Le second avis procède d'un protestant. En 1984, à la suite de l'indult du pape Jean-Paul II autorisant la célébration de la messe de saint Pie V à certaines conditions, le journal *Le Monde* inséra dans le courrier des lecteurs le texte suivant, signé du Pasteur Viot³ :

« La réintroduction de la messe de saint Pie V (...) est beaucoup plus qu'une affaire de langue : c'est une question doctrinale de la plus haute importance, au cœur des débats entre catholiques et protestants, débats que pour ma part, je croyais heureusement clos. (...) Beaucoup de nos ancêtres dans la foi réformée selon la Parole de Dieu ont préféré monter sur le bûcher plutôt que d'entendre ce type de messe que le pape Pie V officialisa contre la Réforme. Aussi nous étions-nous réjouis des décisions de Vatican II sur le sujet et de la fermeté de Rome à l'égard de ceux qui ne voulaient pas se soumettre au Concile et continuaient à utiliser une messe à nos yeux contraire à l'Évangile ».

La pensée est claire, le langage franc : l'irréductibilité de la doc-

trine protestante et de la messe traditionnelle demeure.

Le changement de position ne provient donc pas des protestants, mais du rite catholique. Telle est la conclusion qu'il reste à étayer sur des bases plus solides.

L'étude de la messe de Paul VI n'est donc pas d'un mince intérêt. Ajoutons d'emblée, pour éviter toute équivoque auprès de nos lecteurs du *Chardonnet*, que l'examen de ce rite ne portera que sur le texte officiel de 1962, et non sur d'incroyables adaptations malheureusement récurrentes.

Pour aborder la réforme du missel liturgique, nous procéderons de la manière suivante :

- 1 – Quelques rappels sur la doctrine catholique.
- 2 – Le parallèle avec la messe de Luther.
- 3 – Les déficiences doctrinales de la messe de Paul VI.
- 4 – Ses auteurs.
- 5 – Le délicat problème de sa validité.
- 6 – Conséquences morales sur l'assistance à la messe de Paul VI.

¹ Cité par Cristiani, *Du luthéranisme au protestantisme*, 1910.

² Toutes ces citations sont tirées de *La messe a-t-elle une histoire ?*, éd du MJCF, 2002, p. 134, que nous ne saurions trop recommander.

³ Revenu depuis à l'Église catholique et ordonné prêtre.

Rappels de doctrine catholique

Par l'abbé François-Marie Chautard

Avant de se pencher sur le rite de Paul VI, il convient de procéder à quelques rappels sur la doctrine de la messe et du sacerdoce, des rites des sacrements et enfin de l'hérésie.

1) La doctrine de la messe et du sacerdoce

La doctrine traditionnelle de la messe est la suivante :

- ♦ La messe est un vrai et authentique sacrifice.
- ♦ La finalité du sacrifice est quadruple : latreutique (rendre gloire à Dieu), eucharistique (le remercier), impétraire (lui demander des grâces), et propitiatoire (expié nos péchés).
- ♦ Le Christ est présent, vraiment, réellement, et substantiellement sous les espèces du pain et du vin.
- ♦ Cette présence est réalisée par la transsubstantiation.

Quant au prêtre,

- ♦ Il agit à la messe premièrement *in persona Christi*, c'est-à-dire comme tenant la place du Christ et non comme représentant des fidèles.
- ♦ Son sacerdoce est de nature différente de celui des fidèles.

2) Les rites des sacrements

Tout rite sacramentel comporte deux parties : une partie essentielle et une partie accidentelle.

La partie essentielle cause directement l'effet sacramentel. Sans elle il ne saurait y avoir de sacrement (dans la messe, c'est la consécration, dans le baptême, c'est l'ablution d'eau avec la prononciation de la formule : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit »). La partie accidentelle entoure la partie essentielle et a pour but de rehausser la solennité du culte rendu à Dieu, préciser l'intention du ministre, disposer les âmes des



Mgr Lefebvre célébrant la Sainte Messe à Écône

fidèles à bien participer à ce culte et en recueillir les fruits spirituels. Cette préparation des fidèles vise tout spécialement à former leur foi et à exciter leur dévotion.

Par exemple, le confiteur du début de la messe aide le prêtre et les fidèles à entrer dans les dispositions voulues pour assister à la messe. La gravité des gestes imposés au prêtre au moment où il prononce les paroles de la consécration indique clairement qu'il ne s'agit pas d'un pur récit mais d'une action liturgique.

L'enseignement donné par le rite de la messe est très important pour le commun des fidèles car leur foi est gardée, instruite ou déformée par la liturgie, comme le disait très justement le cardinal Journet : « La liturgie et la catéchèse sont les deux mâchoires de la tenaille avec laquelle on arrache la foi ».

Imaginons un instant un rite qui ne comporterait aucune mention

du péché et de la réparation à faire du péché, aucune allusion à une nécessaire pénitence, aucun geste de pénitence (comme le battement de coulpe) et que pendant des années, les fidèles assistent à ce rite, l'idée du péché risquerait fort d'être reléguée au fond d'une conscience jamais réveillée ni inquiétée.

À l'inverse, si un rite demande aux fidèles (prêtres et laïcs) de faire une genuflexion devant le tabernacle, de se mettre à genoux pour recevoir l'hostie des mains d'un prêtre qui tient ses pouces et index joints une fois les paroles de la consécration récitées, de tels fidèles sont à même de savoir et saisir l'enseignement de l'Église au sujet de la présence réelle.

Lex orandi, lex credendi

Ce rapport entre rite et foi est si vrai que dans l'Antiquité le pape saint Célestin 1^{er} usa d'une expression qui devait avoir une notoriété multiséculaire et que bien d'autres papes ont reprise (Benoît XIV, Léon XIII, Pie XI, Pie XII).

« *Legem credendi statuat lex supplicandi, lex credendi legem statuat supplicandi* », que l'on peut traduire ainsi : « la loi de la prière détermine la loi de la foi, la loi de la foi détermine la loi de la prière », formule reprise de manière synthétique : *Lex orandi, lex credendi*.

En d'autres termes, la liturgie est le véhicule d'une doctrine et on ne saurait mieux faire pour changer la doctrine d'un peuple que de lui changer sa liturgie.

Ce point est essentiel, car tout sacrement constitue ainsi une profession publique de la foi¹. Assister à la messe catholique est une profession de cette foi, assister à une messe équivoque tient lieu de caution à une profession de foi douteuse.

La licéité du changement

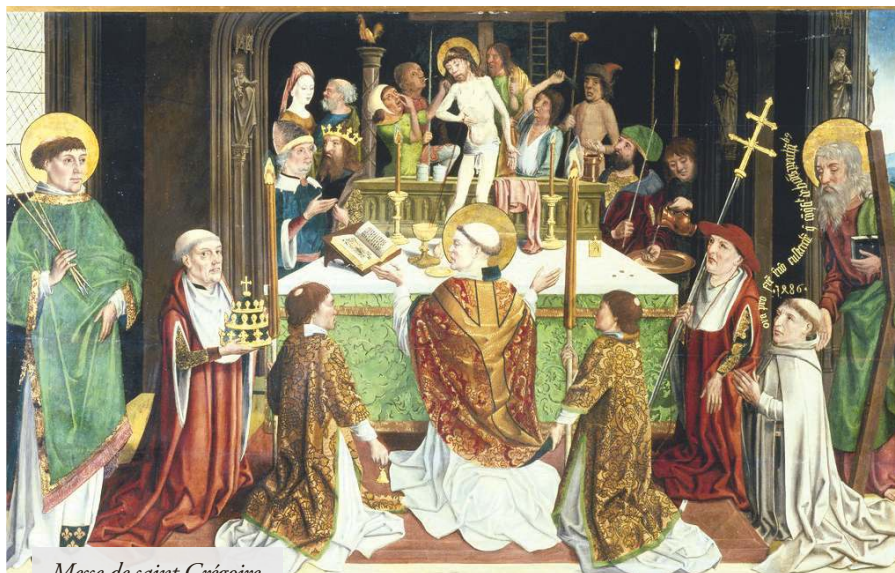
L'Église a reçu du Sauveur une certaine liberté quant aux rites des sacrements. Elle est libre de façonner un rite accidentel et plus ou moins libre de toucher aux parties essentielles.

Toutefois, le changement liturgique doit conduire au progrès dans l'expression de la foi, la solennité du culte, ou la piété des fidèles, mais assurément pas dans l'appauvrissement du culte ou de la foi des fidèles. Comme le disait Mgr Lefebvre lui-même :

« Nous n'avons jamais refusé certains changements, certaines adaptations qui témoignent de la vitalité de l'Église. En matière liturgique, ce n'est pas la première réforme à laquelle assistent des hommes de mon âge : je venais juste de naître quand saint Pie X se préoccupa d'apporter des améliorations, spécialement en donnant plus d'importance au cycle temporal, en avançant l'âge de la première communion pour les enfants et en restaurant le chant liturgique qui avait connu un obscurcissement. Pie XII, par la suite, a réduit la durée du jeûne eucharistique en raison des difficultés inhérentes à la vie moderne, autorisé pour le même motif la célébration de la messe l'après-midi, (...) Jean XXIII a fait lui-même quelques retouches, avant le concile, au rite dit de saint Pie V. Mais rien de cela n'approchait de près ou de loin ce qui a eu lieu en 1969, à savoir une nouvelle conception de la messe »².

Et le grand artisan de la nouvelle messe, Mgr Bugnini le reconnaissait lui-même :

« Il ne s'agit pas seulement de retouche à une œuvre d'art de grand prix, il faut parfois donner



Messe de saint Grégoire

des structures nouvelles à des rites entiers (sic). Il s'agit d'une restauration fondamentale, je dirais presque d'une refonte et, pour certains points, d'une création nouvelle »³.

3) L'hérésie

Il existe deux types d'hérésies : la positive et la négative, la franche et la sournoise.

L'hérésie positive consiste à nier ouvertement une vérité de foi. Ainsi du protestant qui enseigne clairement que le sacrifice de la messe n'est pas un sacrifice propitiatoire.

L'hérésie négative, qui est plus précisément le chemin vers l'hérésie positive ou caractérisée, consiste premièrement à taire intentionnellement une vérité de foi sans la contredire ouvertement pour qu'elle tombe petit à petit dans l'oubli.

Pie VI condamna ainsi une proposition d'un « synode » de l'Assemblée janséniste tenue par l'évêque de Pistoie en 1794 pour la simple raison qu'elle omettait de mentionner le mot « transsubstantiation »⁴.

Cette manière sournoise d'induire l'hérésie consiste également à orienter l'esprit dans un sens contraire à la foi. Ainsi, en baisant le coran, le pape Jean-Paul II a clairement incité les catholiques à considérer le coran

comme un livre sacré et nullement contraire à la foi catholique.

Cette négation sourde des mystères et cette nouvelle orientation doctrinale par des silences intentionnels apparaissent clairement dans la messe de Paul VI si on les compare avec la cène luthérienne. ●

¹ « De même que les anciens Pères ont été sauvés par la foi dans le Christ à venir, ainsi sommes-nous sauvés par la foi au Christ qui, maintenant, est né et a souffert. Les sacrements sont des signes professant cette foi qui justifie. » IIIa, 61, 4, c.

² Mgr Marcel Lefebvre, *Lettre aux catholiques perplexes*, 1984, pp. 45-46.

³ A. Bugnini, conférence de presse du 4 janvier 1967, cité dans *La messe a-t-elle une histoire ?* p.131, note 1.

⁴ Bulle *Auctorem Fidei*, 28 août 1794, Dz 2629

Carnet paroissial

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Solange AURORE	27 janvier
Jeanne-Marie du FRESNE de BEAU-COURT	31 janvier
Louis PIERACCI	2 février
Ombeline de JORNA	2 février
Alice PUGA	10 février

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Pierre GUYOMAR, 95 ans	25 janvier
Arlette RAFFETIN, 88 ans	15 février

La messe de Luther

Par l'abbé François-Marie Chautard

Zélé défenseur de la messe traditionnelle, Mgr Lefebvre n'hésitait pas à qualifier le NOM de « messe de Luther ». Exagération rhétorique ou réalité doctrinale ? Un rapide parallèle entre les deux répond à la question.

1) La doctrine protestante

La doctrine protestante de la « messe » est fondée sur trois principes clés : la transsubstantiation, le sacerdoce ministériel (du prêtre) et le sacrifice de la messe sont des inventions, sinon du diable, du moins des hommes.

♦ **La présence réelle** : dans l'hostie, il y a une présence réelle mais purement spirituelle. Il n'y pas de transsubstantiation, c'est-à-dire de conversion du pain en corps, sans que rien ne reste du pain que les apparences, mais le pain demeure et Jésus-Christ y vient spirituellement par la foi des fidèles et n'y demeure que le temps de la cène ;

♦ **Le sacerdoce** catholique est une prétention injustifiée. Tout baptisé est prêtre. Celui qui tient le rôle du prêtre n'a tout au plus qu'un rôle de président d'assemblée, afin que celle-ci offre un sacrifice de louange, c'est-à-dire une prière, avec ordre et dignité.

♦ **Le sacrifice de la messe** est une abomination. La cène ou l'eucharistie est un pur mémorial, une louange de Dieu et une prédication faite aux hommes, mais non pas un sacrifice où serait immolé le Christ, a fortiori en expiation de nos péchés. L'offertoire qui exprime cette dimension sacrificielle et expiatoire est donc la première prière à supprimer.

2) La tactique de Luther

Voulant déraciner dans l'âme des Allemands le sens de la messe, Luther comprit qu'il fallait procéder avec habileté. « Pour arriver plus sûrement au but, disait-il, il

faut conserver certaines cérémonies de l'ancienne messe pour les faibles qui pourraient être scandalisés par le changement trop brusque ». Par voie de conséquence, Luther conserva certaines prières, certains chants (le *Kyriele*) pour faire basculer en douceur les fidèles vers l'hérésie.

Conseil qui ne fut pas oublié du père Mortimart, une des chevilles ouvrières du prétendu progrès liturgique : « Si l'on décide des modifications plus radicales, on pourrait conserver les vieux usages, les anciens chants, les formules qui ont charmé notre sacerdoce, dans les monastères et dans certaines églises, qui, par leur caractère ne sont pas fréquentées par un public populaire ; la chapelle Sixtine, les abbayes n'attireront jamais qu'une élite accessible aux chefs-d'œuvre de la prière et de l'art »¹.

En somme, une messe pour les esthètes et une autre pour le peuple !

Pour y arriver, il fallait procéder avec méthode, en dosant un certain nombre de suppressions et d'ajouts, que l'on retrouve justement dans la messe de Paul VI.

3) Suppressions de la cène protestante identiques à celles du NOM²

- ♦ la mention de la virginité perpétuelle de la Vierge Marie ;
- ♦ la mention des saints ;
- ♦ la genuflexion avant la consécration tandis que celle qui suit était laissée. En effet, pour les protestants, c'est la foi des fidèles qui fait la présence suivant la parole du Christ : « Lorsque deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je

¹ Cité dans *La messe a-t-elle une histoire ?*, éd. du MJCF, p.84.

² *Novus Ordo Missæ*, c'est-à-dire le nouveau rite de la Messe. Nous utiliserons cette abréviation dans le reste de notre document.



Image de couverture de la Documentation catholique représentant les pasteurs protestants ayant collaboré à la réforme liturgique du missel catholique.

suis là, au milieu d'eux ». Ainsi, le Christ n'est présent qu'une fois que l'hostie a été montrée au peuple et non avant. Or, dans le NOM, le prêtre ne fait une gémulation qu'après avoir élevé l'hostie ;

- ♦ l'offertoire ;
- ♦ le canon ;
- ♦ le tabernacle, etc.

4) Ajouts de la cène protestante identiques à ceux du NOM

- ♦ une prière universelle ;
- ♦ une augmentation de la « liturgie de la parole ». « Le culte s'adressait à Dieu, comme un hommage, disait Luther, il s'adresse désormais à l'homme pour le consoler et l'éclairer. Le sacrifice occupait la première place, le sermon va le supplanter. »³ ;
- ♦ l'acclamation après le *Pater* ;
- ♦ la double communion ;
- ♦ la présentation à haute voix des oblats et du Canon ;
- ♦ l'usage de la langue vernaculaire ;
- ♦ la célébration tournée vers le peuple, etc.

Voici pour terminer le récit d'une cène protestante du temps de Luther :

« La plus grande anarchie régnait parmi les prêtres. Chacun disait maintenant la messe à sa guise. Le conseil débordé résolut de fixer une liturgie nouvelle destinée à rétablir l'ordre en consacrant les réformes. On y réglait la façon de dire la messe. L'*Introit*, le *Gloria*, l'*Épître*, l'*Évangile*, le *Sanctus* étaient conservés, suivait une prédication. L'Offertoire et le Canon étaient supprimés. Le Prêtre réciterait simplement l'institution de la Cène, dirait à haute voix et en allemand les paroles de la Consécration, et donnerait la communion sous les deux espèces. Le chant de l'*Agnus Dei*, de la communion et du *Benedicamus Domino* terminait le service.

Luther s'inquiète de créer de nouveaux cantiques. (...) Luther ménage les transitions. Il conserve

le plus possible de cérémonies anciennes. Il se borne à en changer le sens. La messe garde en grande partie son appareil extérieur. Le peuple retrouve dans les églises le même décor, les mêmes rites, avec des retouches faites pour lui plaire, car désormais on s'adresse à lui beaucoup plus qu'auparavant. Il a davantage conscience de compter pour quelque chose dans le culte. Il y prend une part plus active par le chant et la prière à haute voix. Peu à peu le latin fait place définitivement à l'allemand.

“ Le peuple a davantage conscience de compter pour quelque chose dans le culte. »

La consécration sera chantée en allemand. Elle est conçue en ces termes : « Notre Seigneur dans la nuit qu'il fut trahi prit du pain, rendit grâces, le rompit et le présenta à ses disciples en disant : "Prenez et mangez, ceci est mon corps qui est donné pour vous. Faites ceci, toutes les fois que vous le ferez, en mémoire de moi". De la même manière il prit aussi le calice après le souper et dit : "Prenez et buvez en tous, ceci est le calice, un nouveau testament, dans mon sang qui est versé pour vous et pour la rémission des péchés. Faites ceci, toutes les fois que vous boirez ce calice, en mémoire de moi" ».

Ainsi se trouvent ajoutées les paroles *quod pro vobis tradetur* "qui est donné pour vous" » et supprimées *mysterium fidei et pro multis* dans la consécration du vin »⁴.

On comprend ces remarques du R.P. Calmel sur la tactique du moderniste :

« La manière directe d'un quelconque réformateur combatif et fanatique, mais loyal, répugne à son personnage tout pétri de mensonge. Son jeu est autrement subtil. Il sait fort bien que pour faire évoluer l'Église il faut avant

tout changer la Messe. Mais il faut aussi dans une entreprise d'une telle envergure éviter autant que possible de donner l'éveil. La difficulté serait résolue si l'on arrivait à forger une Messe qui, d'une part, serait encore acceptable pour ceux qui n'ont pas varié dans la foi catholique et apostolique, et d'autre part ne répugnerait pas à ceux qui ont une foi beaucoup plus large ; c'est-à-dire à ceux qui n'ont pas de foi du tout. De fait la difficulté des modernistes à forger une Messe qui puisse demeurer encore une Messe,

bien qu'elle soit équivoque, et qu'elle tende à l'abolition de la Messe, bref la difficulté de mentir avec une habileté suprême a été finalement résolue. (...) Quels moyens sont mis en œuvre pour ruiner le Canon romain, pour faire régner l'équivoque et l'indévoction dans une ordonnance rituelle qui n'était jusqu'ici que vérité et piété ? Ces moyens sont les déplacements, les ajouts et surtout le silence intentionnel. (...) »

Disons pour conclure le bref examen des nouvelles *Preces* que rien n'y est laissé au hasard. Tout est calculé. Tout s'infléchit dans une direction précise »⁵.

Paul VI reconnaissait lui-même la portée « pédagogique » de la réforme liturgique :

« ... la **nouvelle pédagogie religieuse**, que veut instaurer la présente rénovation liturgique, s'insère pour prendre la place de **moteur central** dans le **grand mouvement** inscrit dans les principes constitutionnels de l'Église de Dieu. »⁶ ●

³ Léon Cristiani, *Du luthéranisme au protestantisme*, p. 312.

⁴ Mgr Lefebvre, *La messe de Luther, dans La messe traditionnelle, Trésor de l'Église*, Fide-liter p.33-34

⁵ *Si tu savais le don de Dieu...*, T.1 la messe, NEL, 2007, p.95-96, 98, 114-115, 118

⁶ Abbé Didier Bonnetterre, *Le Mouvement liturgique*, Fide-liter, 1980, p. 135.

De profondes déficiences doctrinales

Par l'abbé François-Marie Chautard

Le plus grand reproche fait au missel de Paul VI touche la profession de la foi catholique. Le rite lui-même, dans ses gestes et ses paroles, dans l'ensemble comme dans le détail, altère la foi catholique. Il ne la contredit pas frontalement, il l'escamote, il la tait, il la noie.

1) Quant au mystère chrétien

Le rite a pour tâche d'instruire prêtres et fidèles et de les disposer au culte de Dieu par ce rappel des vérités de foi. Or, le nouveau rite s'accompagne d'un appauvrissement considérable de ces rappels. Nombre de vérités sont altérées et mises sous le boisseau moyennant la suppression de prières qui ne sont pas remplacées :

Le péché : le NOM¹ ne contient plus les prières de l'*Indulgentiam*, de l'*Aufer a nobis*, de l'*Oramus te*, du *Deus qui humana*, du *suscipe sancte Pater* qui toutes, rappelaient la condition pécheresse de l'homme.

Le mépris des choses de ce monde : « On a changé dans ce missel nouveau toutes les oraisons, toutes les prières qui parlent du mépris des choses de ce monde pour nous attacher aux choses célestes. Quelle idée ont eue ceux qui ont changé ces choses-là ? Est-ce que vraiment les choses célestes ne sont pas telles que nous devons mépriser les choses terrestres, qui sont pour nous une occasion de péché »² ?

Le combat spirituel : « On a supprimé dans les oraisons tout ce qui indiquait la lutte, le combat spirituel. Les termes "persécuteurs, ennemis", tout cela est supprimé sans raison. Par exemple saint Jean de Capistran : "[Dieu qui...] avez fait triompher [vos fidèles] des ennemis de la Croix (...) faites, nous vous en prions, que, par son intercession, ayant vaincu les pièges de nos ennemis spirituels" »³.

Le mystère de la Rédemption : on parle de « salut » d'une manière très vague.

La virginité perpétuelle de la Vierge Marie : dans le NOM, il est possible (suivant le choix des prières proposées) de ne pas parler de la Vierge Marie. Et l'on sait que la virginité perpétuelle de Marie est une pierre d'achoppement pour les protestants... Du reste, le mot « perpétuelle » n'est présent que dans une seule des quatre prières eucharistiques. À l'inverse, l'ancien rite répétait ce dogme au moins cinq fois.

La Royauté du Christ-Roi : « À propos du Christ-Roi, on a supprimé deux strophes qui parlent du Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ »⁴.

La foi dans les fins dernières : « Le rite des défunts a été modifié. Le mot *anima* a fréquemment disparu de nombreuses oraisons pour les défunts, parce qu'avec les nouvelles philosophies on ne sait plus vraiment s'il y a une distinction

réelle entre l'âme et le corps. Alors il ne faut plus parler d'âme. C'est incroyable, inimaginable ! Il n'y a plus de dévotion pour les défunts, il n'y a plus le sens du purgatoire »⁵.

2) Quant à l'aspect sacré des mystères

Les rubriques mêmes du missel institutionnalisent cette perte du sens du sacré à travers la mutabilité permanente du rite et un relâchement liturgique général.

La mutabilité permanente du rite dénature son caractère sacré, ne serait-ce que par la diversité des messes : la première partie de la messe compte 3 formules, la deu-

¹ *Novus Ordo Missæ*, c'est-à-dire le nouveau rite de la Messe. Nous utiliserons cette abréviation dans le reste de notre document.

² Mgr Marcel Lefebvre, Mantes-la-Jolie, 2 juillet 1977.

³ Mgr Marcel Lefebvre, Conférence spirituelle, Écône, 25 juin 1981.

⁴ Ibidem

⁵ Ibidem

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 25 euros De soutien : 35 euros

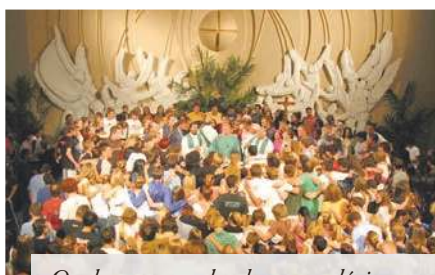
M., Mme, Mlle

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - À expédier à LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).



Quelques exemples de graves déviances de la nouvelle messe

xième 3, et le canon 4. On peut donc construire « sa » messe selon 3x3x4 possibilités. Cela en se limitant aux paroles, sans parler des gestes et autres cérémonies que l'on peut ajouter et inventer à sa guise au gré des conseils paroissiaux. Donner au prêtre et à son conseil paroissial une liberté de gestes quasi-totale et une très large part à l'initiative collective pour les textes de la messe engendre mécaniquement une perte du respect dû au rite lui-même. Il est rare que l'imagination ou la fantaisie aille de pair avec le sens du respect.

À l'inverse, l'utilisation d'un rite stabilisé depuis une quinzaine de siècles et codifié dans le détail de ses paroles et de ses gestes engendre un profond respect du prêtre et des fidèles. La moindre des règles pédagogiques pour enseigner le caractère sacré d'un objet, c'est de ne pas le mettre entre toutes les mains et d'interdire de le transformer à son gré.

Un relâchement liturgique général engendré par l'abandon et la suppression d'une grande partie des marques de respect, en particulier :

- ♦ De l'obligation de la pierre d'autel, ainsi que du caractère précieux des vases sacrés, d'une des trois nappes d'autel ou encore de

certain ornements (le manipule, l'amict, le cordon, le voile de calice et la bourse voire la chasuble elle-même) ;

- ♦ Des genuflexions dont le nombre passe de 12 à 2, des signes de croix qui passent de 47 à 7-8,

- ♦ Du nombre de prières qui réduisent le temps de la messe – en prenant au plus court – à 10/12 minutes.

Lucide, Mgr Lefebvre l'observait : « La désacralisation a lieu d'abord : Par la langue vernaculaire. La suppression de la langue sacrée qu'était le latin a en quelque sorte rendu profane la sainte messe et en a fait quelque chose qui n'est plus vraiment sacré.

Par la prononciation de cette traduction à haute voix pendant toute la sainte messe. Il n'y a plus de moment silencieux, il n'y a plus de paroles dites à voix basse par le prêtre (...) qui invitent à la méditation sur le grand mystère qui s'y réalise.

Par l'introduction de la table au lieu de l'autel. (...)

Par la position du prêtre. La messe face au peuple n'invite pas du tout au recueillement face au mystère qui se déroule. Le prêtre est lui-

même distrait par les personnes qu'il a devant lui. Et les gens sont distraits par le prêtre, surtout si celui-ci agit d'une manière un peu vive, un peu désordonnée, ou d'une manière qui n'est pas très respectueuse. (...)

Par la distribution de l'Eucharistie par les fidèles »⁶.

3) Suppression de l'aspect sacrificiel

« La messe n'est pas un sacrifice... appelons-la bénédiction, eucharistie, cène du Seigneur... qu'on lui donne tout autre titre qu'on voudra, pourvu qu'on ne la souille pas du titre de sacrifice. Cette abomination [...] qu'on appelle Offertoire. C'est de là qu'à peu près tout résonne et ressent le sacrifice » (Luther⁷)

Malheureusement, le NOM s'infléchit dans le sens d'un repas et non d'un sacrifice. Cette évolution se traduit de quatre manières :

a) Par la suppression de l'offertoire. Dans la doctrine catholique,

⁶ Le 1^{er} octobre 1979.

⁷ *Formulae missae et communionis*, 1523

Horaire des messes

Dimanche

- 8h00 : Messe lue
- 9h00 : Messe chantée grégorienne
- 10h30 : Grand-messe paroissiale
- 12h15 : Messe lue avec orgue
- 16h30 : Chapelet
- 17h00 : Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement
- 18h30 : Messe lue avec orgue

En semaine

- Messe basse à 7h45, 12h15 et 18h30. La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1^{ère} et 2^e classe.

l'offertoire a pour finalité de préciser le but sacrificiel de la messe, à savoir l'offrande du Corps et du Sang en expiation de nos péchés. L'offertoire est ainsi l'offrande (1) anticipée du Corps et du Sang de Jésus-Christ (2) faite à Dieu le Père (3), présentée par le prêtre (4) en expiation de nos péchés (5). C'est pourquoi l'offertoire traditionnel développe ces 5 points sans aucune équivoque possible. Ce n'est plus le cas du nouvel offertoire qui n'est pas l'offrande anticipée du corps et du sang du Christ mais une prière conçue à partir d'un *bénédictio* juif⁸.

b) Par la suppression de la mention de sacrifice propitiatoire.

« Les prières qui exprimaient explicitement l'idée de propitiation comme celles de l'offertoire et celles prononcées par le prêtre avant la communion ont été supprimées (...)»⁹. Le terme de sacrifice est totalement absent du Canon n° 2, dit de saint Hippolyte¹⁰.

La diminution de la notion du sacrifice est donc évidente dans le nouveau rite, car le terme lui-même de sacrifice est rarement employé, et quand il est employé, il l'est à la manière des protestants, parce que les protestants acceptent le terme de sacrifice pour la messe, mais uniquement comme sacrifice de louange ou eucharistique, mais surtout pas propitiatoire. »¹¹

c) Par le style narratif de la consécration faisant penser davantage à un récit commémoratif qu'à une action liturgique.

d) Par les gestes liturgiques eux-mêmes

« Par ailleurs, pour analyser le nouveau rite, je pense qu'il ne faut pas considérer seulement les textes, il faut prendre en compte également toutes les attitudes, les gestes nouveaux qui sont commandés : les genuflexions, les signes de la croix, les inclinations (...) et même le changement dans les objets »¹². « Tout a été transformé ! Plus de gé-

nuflexions, plus de signe de croix ! C'est abominable ! Le signe de croix montrait bien qu'il s'agissait du sacrifice de la Croix. Ne disons pas que ce sont des détails. Ce ne sont pas des détails. Ce sont des gestes qui ont leur signification, qui ont leur valeur. »¹³

4) Diminution de la foi dans la présence réelle

« ... Il est impossible de ne pas remarquer l'abolition ou l'altération des gestes par lesquels s'exprime spontanément la foi en la Présence réelle. Le nouvel *Ordo Missae* élimine :

- ♦ les genuflexions, dont le nombre est réduit à trois pour le prêtre célébrant, et à une seule (non sans exceptions) pour l'assistance, au moment de la consécration ;
- ♦ la purification des doigts du prêtre au-dessus du calice et dans le calice ;
- ♦ la préservation de tout contact profane pour les doigts du prêtre après la consécration ;
- ♦ la purification des vases sacrés, qui peut être différée et faite hors du corporal ;
- ♦ la pale protégeant le calice ;
- ♦ la dorure intérieure des vases sacrés (...)
- ♦ la consécration de l'autel mobile ;
- ♦ les trois nappes d'autel, réduites à une seule ;
- ♦ l'action de grâces à genoux (...)
- ♦ les prescriptions concernant le cas où une Hostie consacrée tombe à terre, réduites au numéro 239 à un "*reverenter accipiatur*" presque sarcastique.

Toutes ces suppressions ne font qu'accentuer de façon provocante la répudiation implicite du dogme de la Présence réelle »¹⁴.

5) Diminution de la foi dans la présence réelle

Cet appauvrissement doctrinal – en particulier cet affaiblissement de la notion de messe sacrifice au profit de l'idée d'une messe repas – conduit logiquement à une diminution de la place du prêtre. La

messe devient une réunion présidée par un prêtre qui est moins sacrificateur qu'animateur d'une assemblée réunie pour faire mémoire à travers un repas symbolique. Ce nouveau gauchissement se manifeste par :

♦ La suppression de prières récitées uniquement par le prêtre

ou au nom du prêtre comme le confiteur qui est désormais récité en commun. De même, des prières formulées avec un « je » ont disparu ou ont été modifiées.

♦ La suppression de prières récitées à voix basse par le prêtre.

Tout est récité à voix haute signifiant par là que le peuple doit pouvoir entendre ce que dit le prêtre afin de faire cette offrande en même temps que lui. Or, cela était précisément un vœu des protestants, puisque ces derniers nient le caractère propre du prêtre et insistent sur l'offrande communautaire de la cène.

D'une manière habile, la distinction, au lieu, d'être niée, se fait par un simple silence, qui, à terme, conduit à occulter la distinction essentielle entre le prêtre et le fidèle.

6) Une nouvelle définition

Parmi les aspects révélateurs du changement d'orientation doctrinale du nouveau rite figure la première définition du NOM, présente dans la présentation générale

⁸ C'est la fameuse prière : « Tu es béni, Dieu de l'univers pour le pain, fruit de la terre et du travail des hommes », etc.

⁹ Mgr Marcel Lefebvre, Conférence spirituelle, Écône, 26 octobre 1979.

¹⁰ Le NOM laisse le choix entre quatre Canons dont celui dit de saint Hippolyte. Mgr Marcel Lefebvre *Lettre aux catholiques perplexes*, p. 33.

¹¹ Mgr Marcel Lefebvre, Conférence spirituelle, Écône, 26 octobre 1979.

¹² Mgr Marcel Lefebvre, Conférence spirituelle, Écône, 25 juin 1981.

¹³ Mgr Marcel Lefebvre, Retraite, Avrillé, 18 octobre 1989.

¹⁴ *Bref Examen Critique du NOM* des cardinaux Bacci et Ottaviani.

du nouveau missel au n°7. Cette définition est un modèle du genre de l'hérésie par défaut.

Voici cette définition de la messe : « La cène du Seigneur, autrement dit la messe, est une synaxe sacrée, c'est-à-dire le rassemblement du peuple de Dieu, sous la présidence du prêtre, pour célébrer le mémorial du Seigneur. C'est pourquoi le rassemblement local de la Sainte Église réalise de façon éminente la promesse du Christ : "Lorsque deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux" ».

On peut voir que :

- ♦ nulle mention n'est faite du sacrifice tandis qu'on y parle de la « cène » du « rassemblement du peuple de Dieu » et du mémorial ;
- ♦ le prêtre est présenté comme un président et non un sacrificateur : « sous la présidence du prêtre » ;
- ♦ la présence du Christ est une présence spirituelle comme celle d'une simple prière commune : « le rassemblement local de la Sainte Église réalise de façon éminente la promesse du Christ : "Lorsque deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux" » ;
- ♦ cette définition correspond s'applique fort exactement au nouveau rite.

En parlant de l'*Institutio Generalis* ou présentation générale de cette nouvelle institution liturgique, Bugnini déclarait que ce document constituait « un ample exposé théologique, pastoral, catéchétique et liturgique, une introduction à la compréhension et à la célébration de la messe »¹⁵. Quant au cardinal Villot, parlant au nom de Paul VI, il y voyait « une synthèse des principes théologiques, ascétiques et pastoraux indispensables tant pour la divine doctrine que la célébration, la catéchèse et la pastorale de la messe »¹⁶.

Ce texte déclencha cependant une telle levée de boucliers que cette



Cardinal Ottaviani, signataire du « Bref examen critique » sur le NOM

définition fut modifiée sans pour autant que le sens fût véritablement satisfaisant.

« Mgr Bugnini qui en était l'auteur l'a dit lui-même : – "On a voulu nous faire changer quelque chose à la définition de la messe. Certains ont protesté contre cette définition. C'est ridicule. Cette définition n'était pas du tout protestante". Mgr Bugnini a essayé de s'excuser et il a dit : – "La nouvelle définition qui a été faite ne change rien à l'essentiel"¹⁷ »¹⁸.

Conclusion

En somme, c'est l'ensemble des grandes vérités de la foi qui sont diminuées, occultées, escamotées dans le rite de la messe ; le mystère de la Rédemption, le péché, l'âme immortelle, la Virginité de Marie, le sacerdoce, la nécessité de l'expiation, tout cela est altéré par ce nouveau rite.

Il n'est donc pas exagéré de conclure que cette nouvelle messe est corrosive pour la foi des prêtres qui la célèbrent et des fidèles qui la suivent, comme hélas, cinquante ans de réforme liturgique le manifestent aisément. ●

¹⁵ Dans une conférence générale de l'épiscopat latino-américain du 30 août 1968.

¹⁶ D.C. 1594 p. 866

¹⁷ « Puisqu'il est dit et redit officiellement qu'on n'a trouvé aucune erreur doctrinale dans la rédaction originale et que les changements introduits ne visent qu'à couper court à d'inutiles difficultés, on peut continuer de s'appuyer sur le texte de 1969. Il représente la pensée de l'*Institutio generalis* comme à l'état pur, en deçà des compromis "imposés" » Jean-Marie R. Tillard, « La réforme liturgique et le rapprochement des Églises », in *Liturgia opera divina e umana. Studi sulla riforma liturgica offerti a S.E. Mgr Annibale Bugnini*, Edizioni Liturgiche, 1982, p. 223.

¹⁸ Mars 1986.

Conférences du lundi de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Lundi 11 mars 2019, 19 h 30 : *Le Christ en Égypte : histoire et traditions* par le professeur Aschraf SADEK

Lundi 18 mars 2019, 19 h 30 : *Un chef-d'œuvre méconnu des Français : Les fiancés (de Manzoni)* par Alain LANAVÈRE

Lundi 1^{er} avril 2019, 19 h 30 : *La messe de Paul VI, rénovation ou subversion ?* par M. l'abbé François-Marie Chautard

21 rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS - (métro : Sèvres-Babylone ou St-Sulpice)
Entrée : 7 € (étudiants : 3,50 €) - tél : 01 42 22 00 26 - www.iuspx.fr

Ses auteurs

Par l'abbé François-Marie Chautard

1) Paul VI

La messe dite de Paul VI porte son nom. Malgré toutes les pressions possibles, le NOM est signé de Paul VI, daté du pontificat de Paul VI. Il en est le premier responsable, il en est l'auteur authentique. Il faut d'ailleurs écarter l'idée d'un Paul VI signant en aveugle les textes sur la réforme liturgique.

« Pour montrer que la réforme liturgique a été menée en étroite collaboration avec Paul VI, Mgr Bugnini précisera :

« “Combien d'heures en soirée j'ai passées avec lui, étudiant ensemble les nombreux, et souvent volumineux, dossiers qui s'empilaient sur son bureau ! Il lisait et examinait ligne par ligne, mot par mot, annotant tout en noir, rouge ou bleu, critiquant au besoin avec sa dialectique qui réussissait à formuler dix interrogations sur un même point.”

« Mais cette description vaut surtout pour les années 1968-1969, après le départ de Lercaro et pendant la phase la plus intense de la préparation du nouvel *Ordo Missæ*. »¹

1) Mgr Bugnini

La cheville ouvrière de la « réforme » du missel romain reste cependant Mgr Hannibal Bugnini comme le rappelle Mgr Lefebvre :

« La réforme liturgique a été opérée, on le sait, par un père bien connu : le père Bugnini, qui avait préparé cela bien longtemps à l'avance. Déjà en 1955, il faisait traduire les textes protestants par Mgr Pintonello, (...) qui m'a dit à moi-même qu'il avait traduit les livres liturgiques protestants pour le père Bugnini, qui, à ce moment-là, n'était qu'un petit membre d'une commission liturgique. Il n'était rien. Après il a été professeur

de liturgie au Latran. Le pape Jean XXIII l'en a fait partir à cause de son modernisme, de son progressisme. Eh bien, il s'est retrouvé président de la Commission de la réforme de la liturgie. C'est tout de même invraisemblable ! J'ai eu l'occasion de constater moi-même quelle était l'influence du père Bugnini. On se demande comment une chose comme celle-ci a pu se passer à Rome. »²

La présentation de la nouvelle messe par Mgr Bugnini

« J'étais, en ce temps-là, tout de suite après le concile, Supérieur général de la Congrégation des pères du Saint-Esprit et nous avions à Rome une association des Supérieurs généraux. Nous avons demandé au père Bugnini de nous expliquer ce qu'était sa nouvelle messe, parce qu'enfin tout de même, ce n'était pas un petit événement. (...) Alors, nous avons demandé au père Bugnini de bien vouloir l'expliquer lui-même aux quatre-vingt-quatre Supérieurs généraux qui se sont réunis, au nombre desquels j'étais, par conséquent.

Le père Bugnini, avec beaucoup de bonhomie, nous a expliqué ce qu'était la messe normative. On va changer ça, on va changer ça, on va mettre un autre offertoire, on pourra choisir les Canons, on pourra réduire les prières de la communion, on pourra avoir plusieurs schémas pour le début de la messe. On pourra dire la messe en langue vernaculaire. Nous nous regardions en nous disant : ce n'est pas possible !

Il parlait absolument comme s'il n'y avait jamais eu de messe dans l'Église avant lui. Il parlait de sa messe normative comme d'une invention nouvelle.

Personnellement, j'ai été tellement bouleversé, alors que je prends d'habitude assez facilement la parole pour m'opposer à ceux avec lesquels je ne suis pas d'accord, que je suis resté muet. Je ne pouvais pas sortir un mot. Ce n'est pas possible que ce soit à cet homme qui est là devant moi qu'est confiée toute la réforme de la liturgie catholique, du saint sacrifice de la messe, des sacrements, du bréviaire, de toutes nos prières. Où allons-nous ? Où va l'Église ?


Deux Supérieurs généraux ont eu le courage de se lever. Et l'un d'eux a questionné le père Bugnini : – « Est-ce une participation active, est-ce une participation corporelle, c'est-à-dire des prières vocales, ou bien est-ce que c'est la participation spirituelle ? En tout cas, vous avez tellement parlé de la participation

¹ Yves Chiron, *Mgr Bugnini (1912-1982), Réformateur de la liturgie*, Desclée de Brouwer, 2016, p. 120-121.

² *L'Église infiltrée par le modernisme*, p. 31.

EXPOSITION
CHARLES
DE FOUCAULD

1858 - 1916



DIMANCHE 7 AVRIL 2019

ÉGLISE SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET - Salle des catéchismes

des fidèles, qu'il semble que vous ne justifiez plus la messe sans fidèles puisque toute votre messe a été faite en fonction de la participation des fidèles. Nous, bénédictins, nous célébrons nos messes sans fidèles. Alors est-ce que nous devons continuer à dire nos messes privées, puisque nous n'avons pas de fidèles qui y participent ? »

Je vous répète exactement ce qu'a dit le père Bugnini, je l'ai encore dans les oreilles tant cela m'a frappé : « À vrai dire, on n'y a pas pensé », a-t-il dit ! Après, un autre s'est levé et a dit : – « Mon révérend père, vous avez parlé : on va supprimer ceci, supprimer cela, remplacer ceci par cela, et toujours des prières plus courtes, j'ai l'impression que votre nouvelle messe on va la dire en dix, douze minutes, un petit quart d'heure, ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas respectueux pour un tel acte de l'Église. » Eh bien, il lui a répondu ceci : – « On pourra toujours ajouter quelque chose. » Est-ce sérieux ? Je l'ai entendu moi-même. Si quelqu'un me l'avait raconté, j'aurais presque douté, mais je l'ai entendu moi-même. »³

3) Les autres experts

À Bugnini, bien d'autres experts se trouvaient mêlés, Dom Botte et Dom Beauvain O.S.B., les jésuites Doncoeur et Daniélou, le P. Bouyer, de l'Oratoire, le P. Gy, O.P., ou encore Mgr Dwyer, membre du *Consilium* de liturgie, archevêque de Birmingham, qui reconnaissait l'importance de cette réforme (conférence de presse, 23 octobre 1967) : « C'est la liturgie qui forme le caractère, la mentalité des hommes affrontés aux problèmes... La réforme liturgique est dans un sens la clé de *l'aggiornamento*, ne vous y trompez pas, c'est là que commence la révolution... »⁴

4) Les experts protestants

Outre Mgr Bugnini et les experts catholiques du *Consilium*, six pasteurs protestants participèrent

à cette « réforme », comme le numéro 1562, du 3 mai 1970, de la *Documentation Catholique* (qui nous en présente la photo) en fait foi. Ces pasteurs, au dire de Mgr Baum, responsable pour les affaires œcuméniques de la conférence épiscopale mexicaine, « ...ne sont pas là seulement en observateurs, mais aussi en consultants. Ils participent pleinement aux discussions sur le renouveau liturgique catholique. Cela n'aurait pas beaucoup de sens s'ils se contentaient d'écouter, mais ils contribuent »⁵.

Du reste, s'adressant à tous les membres du *Consilium* (les pasteurs étant présents), le pape Paul VI leur adressait une allocution finale le 10 avril où il s'exprimait de la sorte : « Nous tenons à vous remercier très vivement pour tout le travail que vous avez accompli ces dernières années. En effet, vous vous êtes acquittés avec diligence et compétence d'une tâche complexe et très difficile, sans attendre d'autre récompense que celle de savoir que vous travailliez pour le bien de l'Église. »⁶

Épilogue

Une anecdote lamentable sur la rédaction des nouveaux textes liturgiques laisse rêveur sur le professionnalisme des « réformateurs » et leur dévotion pour le trésor de l'Église.

« Mgr Bugnini reconnaîtra qu'une de ces nouvelles prières eucharistiques (qui deviendra la IV^e prière eucharistique) fut composée à la hâte, « par un travail quasiment à marche forcée ». Un des consultants de la sous-commission, le Père Bouyer, a décrit la même chose, non sans humour et ironie, pour la rédaction de la II^e prière eucharistique, qu'il a rédigée avec Dom Botte, grand spécialiste de saint Hippolyte. Il a dû la composer en urgence, en vingt-quatre heures : « Entre des fanatiques archéologues à tort et à travers, qui auraient voulu bannir de la prière eucharistique le *Sanctus* et les intercessions, en prenant telle quelle l'eucharistie

d'Hippolyte, et d'autres, qui se fichaient pas mal de sa prétendue Tradition apostolique, mais qui voulaient seulement une messe bâclée, Dom Botte et moi nous fûmes chargés de rapetasser son texte, de manière à y introduire ces éléments, certainement plus anciens, pour le lendemain ! Par chance je découvris, dans un récit sinon d'Hippolyte lui-même, assurément dans son style, une heureuse formule sur le Saint-Esprit qui pouvait faire une transition, du type *Vere Sanctus*, vers la brève épiclese. Botte, pour sa part, fabriqua une intercession plus digne de Paul Reboux et de son « À la manière de... » que de sa propre science. Mais je ne puis relire cette invraisemblable composition sans repenser à la terrasse du bistrot du Transtévère où nous dûmes figoler notre *pensum*, pour être en mesure de nous présenter avec lui à la porte de Bronze à l'heure fixée par nos régents ! »⁷ ●

³ *L'Église infiltrée par le modernisme*, pp. 32-34.

⁴ Cité par Mgr Lefebvre dans sa *Lettre au cardinal Seper*, 26 février 1978

⁵ Cité dans *La messe a-t-elle une histoire ?* p.91

⁶ D.C. 1970, n°1562, p. 416

⁷ Yves Chiron, *Mgr Bugnini (1912-1982), Réformateur de la liturgie*, Desclée de Brouwer, 2016, pp. 146-147.

Samedi 6 avril 2019 9 h à 18 h
Dimanche 7 avril 2019 14 h 30 à 17 h


COLLOQUE

La messe de Paul VI
diagnostic d'une réforme



sous la présidence de M. l'abbé D. Pagliarani
avec la participation de

MM. les abbés M. Tranquillo, J.-M. Gleize, T. Gaudray, Ph. Toulza, N. Portail,
du R.P. Jean-Dominique, o.p., et de M. Dominique Viai


Chapelle N.-D. de Consolation - 23 Rue Jean Goujon - Paris VIII*
 Métro Alma-Marceau (ligne 9) Tarif normal : 10 € / Étudiant : 6 €
 Renseignements et inscriptions : ☎ 01 42 22 00 26 www.iuspx.fr iuspx@iuspx.fr

Intention et validité du nouveau rite

Par l'abbé François-Marie Chautard

Un sacrement peut être invalide si la matière (par exemple du riz au lieu de pain), la forme (par exemple dire : « ceci est le corps du Christ ») ou le ministre (un laïc au lieu d'un prêtre) font défaut ou également si l'intention de ministre est faussée. Pour que l'intention du ministre suffise à la validité d'un sacrement, il doit avoir l'intention de faire ce que fait l'Église. Or, ce que fait l'Église dans la messe traditionnelle est sans aucune ambiguïté : de toute évidence, l'Église entend offrir un sacrifice propitiatoire.

Mais tout le problème du nouveau rite est qu'il signifie d'une manière ambiguë la présence réelle ainsi que l'offrande d'un sacrifice, et ce sous une claire influence protestante.

Des protestants l'ont remarqué : le nouveau rite est tellement ambivalent qu'on peut lui prêter une signification protestante comme une signification catholique¹. En d'autres termes, l'intention exprimée par le NOM est douteuse. Tout dépendra donc de l'intention **subjective** du célébrant à défaut d'une intention **objective** du rite. « C'est par l'offertoire que le prêtre exprime clairement son intention. Or cela n'existe plus dans le nouvel ordo. La nouvelle messe peut donc être valide ou invalide selon l'intention du célébrant, alors que dans la messe ancienne, il est impossible pour quelqu'un qui a la foi de ne pas avoir l'intention précise de faire le sacrifice et de le faire selon les fins prévues par la sainte Église. »²

Et là se pose un nouveau problème : la déformation du clergé est telle, les hérésies sont tellement répan-



« Première nouvelle Messe » de 1965 célébrée le 7 mars par Paul VI

dues dans l'Église qu'un doute demeure sur l'intention authentiquement catholique des prêtres qui célèbrent la messe. Quand on voit, par exemple, la légèreté avec laquelle nombre de prêtres traitent les hosties « consacrées », on est en droit de douter de leur foi en la présence réelle et donc de leur intention catholique quand ils célèbrent « l'eucharistie ».

« Tous ces changements dans le nouveau rite sont vraiment périlleux, parce que peu à peu surtout pour les jeunes prêtres qui n'ont plus l'idée du sacrifice, de la présence réelle, de la transsubstantiation et pour lesquels tout cela ne signifie plus rien, ces jeunes prêtres perdent l'intention de faire ce que fait l'Église et ne disent plus de messes valides. Certes, les prêtres âgés, quand ils célèbrent selon le nouveau rite, ont encore la foi de toujours. Ils ont dit la messe avec l'ancien rite durant tant d'années, ils en gardent les mêmes intentions, on peut croire que leur messe est valide. Mais, dans la mesure où ces intentions s'en vont, disparaissent,

dans cette mesure les messes ne seront plus valides. »³

C'est aussi le sens de la critique adressée au pape Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci dès 1969 : « La portée des paroles de la consécration telles qu'elles figurent dans le *Novus ordo* y est conditionnée par tout le contexte. (...) Il se peut donc que ces paroles n'assurent pas la validité de la consécration. Les prêtres qui dans un proche avenir n'auront pas reçu la formation traditionnelle et qui se fieront au *Novus ordo* pour faire ce que fait l'Église, consacreront-ils validement ? Il est légitime d'en douter »⁴.

Il est donc abusif de dire que la messe de Paul VI est valide. Elle est en soi douteuse. Elle n'est valide que si l'intention subjective du ministre est catholique. Et malheureusement, celle-ci n'est pas toujours avérée. ●

¹ En 1973, le Consistoire Supérieur de l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine publiait une Déclaration officielle dans laquelle figuraient ces lignes :

« Etant données les formes actuelles de la célébration eucharistique dans l'Église catholique et en raison des convergences théologiques présentes, beaucoup d'obstacles qui auraient pu empêcher à un protestant de participer à sa célébration eucharistique semblent aujourd'hui en voie de disparition. Il devrait être possible, aujourd'hui, à un protestant de reconnaître dans la célébration eucharistique la cène instituée par le Seigneur (c'est-à-dire la cène protestante)... **Nous tenons à l'utilisation des nouvelles prières liturgiques dans lesquelles nous nous retrouvons**, et qui ont l'avantage de nuancer la théologie du sacrifice que nous avions l'habitude d'attribuer au catholicisme ».

² Conférence spirituelle, Écône, 28 février 1975.

³ Mgr Lefebvre, conférence du 15 février 1975, *La Messe de Luther*, Éditions Saint-Gabriel, p. 10.

⁴ Cardinaux Ottaviani et Bacci, *Bref examen critique*, Rééd. Écône, note 15, page 30.

Conclusion : notre attitude face à la nouvelle messe

Par l'abbé François-Marie Chautard

Si l'on rassemble les différents éléments de ce dossier, on peut surtout y voir :

- ♦ **une protestantisation très nette de ce nouveau rite de la messe** avec une désagrégation de la foi : « le nouvel *ordo missae*, écrivaient au pape les cardinaux Ottaviani et Bacci, si l'on considère les éléments nouveaux, susceptibles d'appréciations fort diverses, qui y paraissent sous-entendus ou impliqués, s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XX^e session du Concile de Trente »¹. Cette messe protestantisée engendre naturellement chez ceux qui la suivent régulièrement une perte du sens de la foi².

- ♦ **un danger d'invalidité.**

Ces deux défauts engendrent deux conclusions :

- ♦ une messe qui éloigne les âmes de la foi ne peut venir du Saint-Esprit et lui est même opposée. Elle n'est pas catholique ;
- ♦ dès lors, il est requis de ne pas y participer, non seulement pour ne pas se laisser gangrener mais aussi pour ne pas coopérer à un rite qui détruit la foi dans l'Église et participer à une profession de foi équivoquée. « Cette messe est empoisonnée. Cette messe est mauvaise, elle fait perdre peu à peu la foi, alors on est bien obligé de la refuser »³.

« Au sujet de la nouvelle messe, détruisons immédiatement cette idée absurde : si la messe nouvelle est valide, on peut y participer. L'Église a toujours défendu d'assister aux messes des schismatiques et des hérétiques, même si elles sont valides. Il est évident qu'on ne peut participer à des messes sacrilèges, ni à des messes qui mettent notre foi en danger »⁴.

Conséquence pratique

« Les catholiques fidèles doivent tout faire pour garder la foi catholique in-

tacte et intègre : donc se rendre quand ils le peuvent, ne serait-ce qu'une fois par mois, à la messe de toujours ; apporter leur collaboration active pour aider les prêtres fidèles dans la célébration de ces messes de toujours, avec les sacrements selon les anciens rites et les anciens catéchismes.

Que ceux qui ne peuvent se rendre à ces messes lisent la messe dans leur missel le dimanche, en famille si possible, comme le font les chrétiens des pays de missions, qui ne sont visités par le prêtre que deux ou trois fois dans l'année, parfois une seule fois par an !

Ces directives sont données afin que chacun puisse prendre la ligne de conduite la plus favorable pour la préservation de la foi. Il va de soi que le précepte dominical oblige lorsqu'il y a une messe de toujours accessible normalement.

C'est l'époque de l'héroïsme ; n'est-ce pas une grâce de Dieu de vivre en ces temps de trouble, afin de retrouver la Croix de Jésus, son sacrifice rédempteur, d'estimer à sa juste valeur cette source de sainteté de l'Église, de la remettre en honneur, de mieux apprécier la grandeur du sacerdoce ? Mieux comprendre la Croix de Jésus, c'est s'élever dans le Ciel et approfondir la vraie spiritualité catholique du sacrifice, du sens de la souffrance, de la pénitence, de l'humilité et de la mort. »⁵

Pour en savoir plus...

- ♦ Mgr Lefebvre, *La messe de toujours*, Clovis ;
- ♦ Collectif, *La raison de notre combat*, Clovis ;
- ♦ Abbé G. Célier, *La dimension œcuménique de la nouvelle liturgie*, Fideliter ;
- ♦ M. Davies, *La réforme anglicane*, Clovis ;
- ♦ Abbés Calderon et de La Rocque, *Le problème de la Réforme liturgique*, Clovis, 2001 ;

- ♦ R.P. de Chivré O.P., *La messe de saint Pie V, commentaires théologiques et spirituels*, Touraine micro édition, 2006 ;
- ♦ R.P. Calmel O.P., *Si tu savais le don de Dieu...*, T.1 la messe, NEL, 2007 ;
- ♦ *La messe en question*, Actes du V^e congrès théologique de Si Si No No, Paris, 2002 ;
- ♦ *La messe a-t-elle une histoire ?*, éd du MJCF, 2002 ;
- ♦ Arnaldo Xavier da Silveira, *La nouvelle messe de Paul VI, qu'en penser ?*, DPF 1975.
- ♦ Abbé Didier Bonnetterre, *Le Mouvement liturgique*, Fideliter, 1980
- ♦ Louis Salleron, *La Nouvelle Messe*, Collection Itinéraires, NEL, 1976

¹ Bref Examen critique, n°1

² Ceci se voit notamment dans la conception œcuménique et salvifique du salut. Pour ceux qui, habituellement suivent la nouvelle messe, les âmes peuvent continuer à pratiquer leur religion même s'il serait meilleur de se convertir. Quoi qu'il arrive, elles iront au ciel, comme la très grande majorité des âmes.

³ Mgr Lefebvre, Conférence spirituelle, Écône, 21 janvier 1982.

⁴ Mgr Lefebvre Le 8 novembre 1979. Note sur le NOM et le pape.

⁵ Mgr Lefebvre Le 20 janvier 1978.

Le Chardonnet

Journal de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet
23 rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone : 01 44 27 07 90 - Fax : 09 56 05 57 64
Courriel : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.saintrnicolasduchardonnet.fr

Dir. de la publication : Abbé Pierpaolo Petrucci

Maquette : t.chabridon@topazegraphic.com

Imprimerie : Corlet Imprimeur S.A. - ZI, rue Maximilien Vox - 14110 Condé-sur-Noireau

ISSN 2256-8492 - CPPAP N° 0321 G 87731

Tirage : 1300 exemplaires



Le pape du pluralisme

Par l'abbé Gabriel Billecocq

Du 3 au 5 février dernier, le pape François s'est rendu aux Emirats Arabes Unis pour un voyage « apostolique ». Il en a profité pour rencontrer plusieurs personnalités du monde islamique. Ces rencontres se sont soldées par un texte intitulé Document sur la Fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune.¹ Le document est co-signé par le pape François et le grand imam d'Al-Azhar Ahmad Al-Tayyeb.

Bien révélateur du souffle œcuméniste qui s'est emparé de Rome, ce texte, s'il parle de Dieu, ne nomme ni Jésus, ni la très Sainte Vierge, ne parle même pas du Père, et s'il contient une fois le mot salut, c'est pour parler « de valeurs comme ancre de salut pour tous... »

L'avant-propos commence par ces mots : « La foi amène le croyant à voir dans l'autre un frère à soutenir et à aimer. » Le but est clairement explicité : « Ce document [doit devenir] un guide pour les nouvelles générations envers la culture du respect réciproque, dans la compréhension de la grande grâce divine qui rend frères tous les êtres humains ».

À l'imitation d'une prière, le cœur du document commence par une série de phrases qui débutent toutes par les mots « Au nom de ». Inutile d'y chercher une invocation au Père au Fils ou au Saint-Esprit ! Cependant, dans la série de thèmes invoqués, on trouvera la trilogie révolutionnaire : « Au nom de Dieu qui a créé tous les êtres humains égaux en droits », autrement dit au nom de l'égalité. « Au nom de la fraternité humaine qui embrasse tous les hommes... » « Au nom de la liberté que Dieu a donnée à tous les êtres humains... » On ne peut être mieux servi... L'esprit franc-maçon est là.

Après ces incises, le document se développe autour des notions de tolérance, de paix, de fraternité humaine, d'éthique sans fin dernière et condamne tous les extrémismes. On notera alors quelques attaques larvées contre le véritable christianisme. Par exemple l'intégrisme religieux, associé ici au fondamentalisme (il faut

donc entendre certes les intégristes musulmans mais aussi les intégristes catholiques), est le fruit de la solitude, de la frustration et du désespoir et ont tous deux pour conséquence « la dépendance et l'autodestruction individuelle et collective » ! Autrement dit les catholiques dit intégristes sont des malades mentaux.

Un peu plus loin, les Croisades sont implicitement condamnées au nom de la tolérance et de la paix puisque « les religions n'incitent jamais à la guerre et ne sollicitent pas des sentiments de haine, d'hostilité, d'extrémisme, ni n'invitent à la violence ou à l'effusion de sang ». D'ailleurs, ajoute le document parlant de « notre foi commune en Dieu », « Dieu, le Tout-Puissant, n'a besoin d'être défendu par personne ». Les martyrs des premiers siècles ou les missionnaires ont donc versé leur sang en vain... Le Pape François ne se fait certainement pas des amis avec les saints du Ciel...

Il y a derrière tous ces arguments une notion fautive de père et de frère. Un père est celui qui donne la vie. Les frères sont fils d'un même père et il coule en eux une vie dont l'origine est la même. Or s'il est bien vrai que tous les hommes ont été créés par Dieu, à ce titre ils ont quelque chose de commun : ils dépendent tous du même créateur. Mais à titre de créatures seulement. En revanche on ne dit pas que tout homme est enfant de Dieu. Cette expression est réservée à ceux qui ont en eux la vie divine, laquelle est dans l'âme par la grâce. C'est pourquoi ne sont donc frères au vrai sens du terme et par rapport à Dieu que ceux qui vivent de la grâce et de la charité. Autrement dit ceux qui appartiennent à l'Église catholique.

Ainsi, les juifs, les musulmans et les catholiques ne sont pas frères entre eux, loin s'en faut. Il y a donc dans ces expressions faussées un naturalisme patent, c'est-à-dire que la vie surnaturelle est rabaisée à la vie humaine.

Mais il faut encore lire quelques paragraphes de ce document pour trouver ce qu'il y a peut-être de plus monstrueux. Arguant que « la liberté est un droit de toute personne », le texte affirme aussitôt que « le pluralisme et les diversités de religion, de couleur, de sexe, de race et de langue sont une sage volonté divine ». Autrement dit, dans sa sagesse infinie, Dieu veut qu'il y ait plusieurs religions pour sauvegarder la liberté humaine. Rien n'est plus monstrueux ni même contraire à la foi. Il s'agit là sinon d'une hérésie, tout au moins d'un blasphème. Signé par François. Dans d'autres temps, Rome aurait déclaré sans hésitation hérétique un évêque signant de tels propos. Dans l'avion du retour, François a enfoncé le clou : « Du point de vue catholique, le document ne s'est pas éloigné d'un millimètre de Vatican II... »

En se voulant un consensus a minima sur des notions religieuses très vagues, ce document répond là aux vœux d'une religion noachide, religion universelle voulue par les juifs et si bien expliquée par le rabbin Benamozegh. C'est à se demander donc si le pape a encore la foi et surtout s'il la professe. ●

¹ Le document est disponible sur le site du Vatican à l'adresse suivante : www.vatican.va. Les citations de cet article en sont issues.

² Élie Benamozegh, *Israël et l'Humanité*, Albin Michel, 1961

Dans l'Autriche d'après-guerre

Par l'abbé Pierre-Marie Gainche

Nous sommes dans la toute nouvelle et petite république autrichienne sortie de la première guerre mondiale. Ce bref récit, qui date de 1931, nous en offre un petit et fort intéressant échantillon sociologique des années 20, du moins de sa capitale sans doute plus « en avance » que le pays profond. Celui-ci, justement, était profondément catholique, l'âme de l'ancienne grande puissance catholique européenne¹ depuis la Révolution française. C'est à l'échelle d'une salle de classe de lycée dont voici la composition selon le milieu social : 2 catholiques traditionalistes (selon la terminologie actuelle), 20 catholiques libéraux, 5 socialistes ou communistes et 12 juifs ! La différence est probablement bien minime par rapport à celle d'un lycée dit catholique de la capitale française d'aujourd'hui... Ce qui est très éclairant quant aux causes de la situation présente de l'Église où le libéralisme domine du plus haut² jusqu'en bas

de l'échelle. La tendance était donc déjà bien présente³ et était en train de se répandre de bas en haut. Précisons que le bas n'était alors qu'une certaine bonne bourgeoisie citadine comme dans les autres parties de l'Europe, par ailleurs encore vraiment catholique. Ce qui est relaté par l'auteur est l'opposition frontale entre le chef de la bande catholique-libérale du lycée, organisée en « club » au mode d'action non sans ressemblances avec celui de certaines sociétés secrètes (comme par hasard⁴), et un nouveau, le héros et la lumière du récit, catholique traditionnel venu des montagnes du Tyrol. Il met bien en évidence que, depuis l'origine, un bon nombre de catholiques-libéraux, sinon tous, ne sont finalement pas moins ennemis de l'Église, jusqu'à la haine, que les « rouges ». Et même pires car avec, en plus, l'hypocrisie grâce à laquelle ils ont mené un véritable travail de sape dans l'Église⁵. Ce petit livre du Père Franz Weiser s.j., très instructif,

pourra, par le beau côté romanesque de l'histoire (vraie), constituer des étrennes aussi palpitantes qu'édifiantes pour nos adolescents grandis dans la Tradition et, tôt ou tard, brutalement confrontés à notre bien triste monde afin de leur en fournir, mine de rien, la clé ; et afin surtout qu'ils n'y perdent pas leur âme... ●



¹ L'empire austro-hongrois des Habsbourg.

² Notamment depuis le Concile Vatican II qui a très officiellement épousé les thèses libérales pourtant magistralement condamnées par tous les papes du XIX^e et du XX^e jusqu'à Pie XII inclus.

³ En réalité depuis le XVIII^e ou les « Lumières », au moins en France.

⁴ Nous pensons bien sûr à la Franc-maçonnerie, fer de lance du libéralisme et de l'anticatholicisme.

⁵ Ce qu'a dénoncé St Pie X dans sa condamnation solennelle du modernisme (cf. l'encyclique *Pasce*, 1908), très proche cousin du libéralisme.

▶ Activités de la paroisse

Tous les mardis à 20h00 : cours de doctrine approfondie

Tous les mercredis à 18h30 : messe chantée des étudiants sauf le 27

Tous les jeudis à 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Tous les samedis à 13h00 : cours de catéchisme pour adultes

Tous les samedis à 14h30 : cours de catéchisme pour les enfants sauf le 9

Dimanche 3 mars

- ◆ 15h30 : goûter pour les personnes seules en salle des catéchismes

Lundi 4 mars

- ◆ Adoration des quarante heures l'après-midi
- ◆ 17h45 : office du rosaire

Mardi 5 mars

- ◆ Adoration des quarante heures l'après-midi
- ◆ 17h45 : chant des litanies des saints
- ◆ 19h30 : réunion de la conf. St Vincent de Paul

Mercredi 6 mars

- ◆ Mercredi des Cendres - jeûne et abstinence
- ◆ 18h30 : messe chantée

Vendredi 8 mars

- ◆ 17h30 : chemin de Croix

Dimanche 10 mars

- ◆ Ouverture de la bibliothèque paroissiale

- ◆ 16h30 : vêpres suivies de la conférence de carême

Lundi 11 mars

- ◆ À partir de la messe de 18h30, réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX
- ◆ 19h30 : à l'IUSPX, conférence d'Ashraf SADEK : le Christ en Egypte, histoire et traditions

Mercredi 13 mars

- ◆ 15h00 : réunion de la Croisade Eucharistique
- ◆ 20h00 : réunion du cercle Saint-Louis avec Bernard Lugan

Vendredi 15 mars

- ◆ 17h30 : chemin de Croix
- ◆ 18h00-20h00 consultations juridiques gratuites
- ◆ 19h30 : préparation à la consécration à la Très Sainte Vierge

Samedi 16 mars

- ◆ Récollecion de carême pour les jeunes

Dimanche 17 mars

- ◆ Vente sur le parvis au profit de l'école Saint-Rémi de Prunay (Reims)
- ◆ 16h30 : vêpres suivies de la conférence de carême

Lundi 18 mars

- ◆ 17h45 : 1^{ères} vêpres de saint Joseph
- ◆ 19h30 : à l'IUSPX, conférence d'Alain LANAVÈRE : un chef d'œuvre méconnu des Français : Les fiancés de Manzoni

Mercredi 19 mars

- ◆ 17h45 : 2^{èmes} vêpres de saint Joseph
- ◆ 18h30 : messe chantée de saint Joseph
- ◆ 19h30 : réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul

Vendredi 22 mars

- ◆ 17h30 : chemin de Croix

Samedi 23 mars

- ◆ Grande braderie du vestiaire le soir et qui se prolonge tout le dimanche

Dimanche 24 mars

- ◆ Grande braderie du vestiaire
- ◆ 16h30 : vêpres suivies de la conférence de carême

Lundi 25 mars

- ◆ 17h45 : 2^{èmes} vêpres de l'Annonciation
- ◆ 18h30 : messe chantée de l'Annonciation avec consécration à la Très Sainte Vierge

Mercredi 27 mars

- ◆ 20h00 : réunion du cercle Saint-Louis : l'exercice de l'autorité par le capitaine Rémy

Vendredi 29 mars

- ◆ 17h30 : chemin de Croix

Dimanche 31 mars

- ◆ Prédication et quête pour les écoles
- ◆ Vente sur le parvis de produits pour l'association Madagascar
- ◆ 16h30 : vêpres suivies de la conférence de carême